

DECRET N° 2013-264 DU 12 JUIN 2013

portant nomination de Conseillers
à la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation attributions et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Suprême, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 28 juin 2012;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 mai 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Conseillers à la Cour Suprême, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Rita-Félicité SODJIEDO épouse HOUNTON
- Monsieur Honoré Djossè KOUKOUÏ ;
- Monsieur Stanislas Jean SANT'ANNA ;
- Monsieur Magloire MITCHAÏ ;
- Monsieur Etienne SOSSOU AHOUANKA.

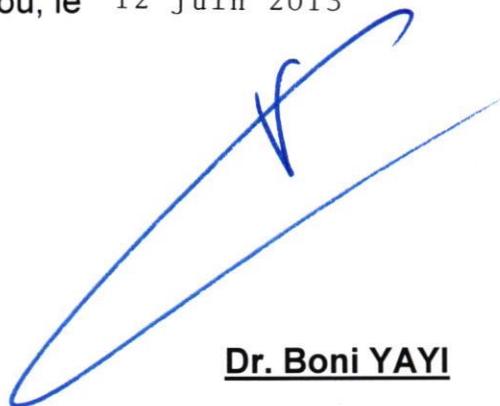
CV

CH

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juin 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

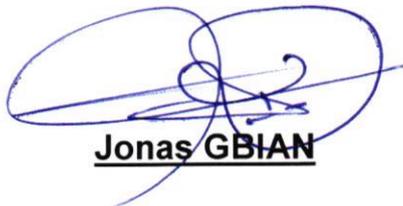
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, Porte-parole du Gouvernement,



Jonas GBIAN



Mémouna KORA ZAKI LEADI
par intérim

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 GS/MJLDH-PPG 4 MEF4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.